

2ASMR
Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : 709, Chemin d'Adam
01090 MONTMERLE SUR SAONE
533 241 998 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 125.784,50 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 125.784,50 euros
- A la réserve légale 6.290,00 euros
- Solde 119.494,50 euros
- A titre de dividende global à l'Associé Unique 50.000,00 euros
soit 1,00 euros par part
- Le solde 69.494,50 euros
en totalité au compte « Autres réserves »
qui s'élève ainsi à 328.374,19 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	50.000,00	50.000,00	0,00
N-2	50.000,00	50.000,00	0,00
N-3	50.000,00	50.000,00	0,00

Certifié conforme
La Gérance
Alexis ROBLIN



SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le signataire reconnaît que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DocuSign, prestataire de services de confiance qualifié au sens du Règlement eIDAS, garantissant le lien entre sa signature avec le présent acte auquel il s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Le signataire reconnaît que le présent acte a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra lui être valablement opposé.

Le signataire reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et est d'accord pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Contrat par le service DocuSign (www.docusign.com) ; en conséquence, le signataire reconnaît et accepte que la date et l'heure indiqués sur le certificat électronique prévaudront et qu'elles seront opposables aux tiers.

Le signataire reconnaît que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite dès lors que le présent acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (ii) ce procédé permet à au signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Le présent article constitue une convention de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil.

Désignation de l'entreprise : SARL 2ASMR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 709 CHEMIN D'ADAM		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 3 3 2 4 1 9 9 8 0 0 0 1 2		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31/12/2025					
		N-1 31/12/2024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CO			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	18 000	8 400	9 600	14 100
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV				
		Participations	CS	1 377 053		1 377 053	1 397 053
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières *		BH					
TO TAL (II)		BJ	1 395 053	8 400	1 386 653	1 411 153	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	24 168		24 168	54 489
		Autres créances (3)	BZ	156 791		156 791	183 520
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	121 135		121 135	46 550	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 888		2 888	2 997	
	TO TAL (III)	CJ	304 983		304 983	287 556	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1 700 035	8 400	1 691 635	1 698 709	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL 2ASMR			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	18 736	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	31 156	26 640
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	258 879	223 088
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	125 785	90 307
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	934 555	840 035
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	669 604	776 467
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 121	2 239
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 555	20 701
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 800	59 267
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	757 080	858 674	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 691 635	1 698 709	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	197 704	190 222
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2ASMR		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	230 644	FH		FI	230 644	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	230 644	FK		FL	230 644	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	6 430	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	230 654	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	66 497	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 582	
	Salaires et traitements *					FY	128 110	
	Cotisations sociales (10)					FZ	26 711	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	4 500
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	
	Autres charges (12)						GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	235 404
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(4 749)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	197 542	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	197 542	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 571	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	32 571	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	164 971	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	160 222	
							132 132	

Désignation de l'entreprise SARL 2ASMR		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	16 709
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	13 869
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 840
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	22 280 19 472
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 157 25 193
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	428 196 373 314
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	302 412 283 007
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	125 785 90 307
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	26 242 15 026
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	101 999
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	1 500
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	30 794 25 674
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8		3 865	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10		3 865	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 691 635 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 428 196 euros et un total **charges** de 302 412 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 125 785 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	18 000					18 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 000					18 000	
FINANCIERES	Participations	1 397 053				20 000	1 377 053
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 397 053				20 000	1 377 053
TOTAL		1 415 053				20 000	1 395 053

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			3 900	4 500		8 400
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 900	4 500		8 400
TOTAL			3 900	4 500		8 400

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 168	24 168	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	13 035	13 035	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 003	3 003	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	140 754	140 754	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	2 888	2 888	
TOTAL DES CREANCES		183 847	183 847	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	669 604	110 228	437 544	121 832
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 555	19 555		
	Personnel et comptes rattachés	40 647	40 647		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 348	11 348		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 766	8 766		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	39	39		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	7 121	7 121		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		757 080	197 704	437 544	121 832
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		106 702			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		7 121			

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	500 000				500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				18 736	18 736
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	26 640	4 516			31 156
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	223 088	35 791			258 879
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	90 307	(90 307)		125 785	125 785
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	840 035	(50 000)		144 520	934 555

Date de l'assemblée générale		
Dividendes attribués	50 000	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	50 000	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1		790 035
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif		790 035
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure		94 520

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		50 000,00	10,0000	500 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		50 000,00	10,0000	500 000,00

